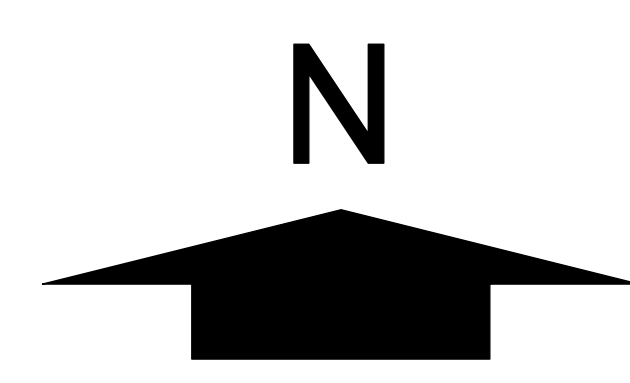


N° de référence	DESTINATION	LOCALISATION	SUPERFICIE ou longueur	BENEFICIAIRE collectivité ou service public
EQUIPEMENTS D'INTERET GENERAL				
1	Projet d'abri bus scolaire et emplacement poubelles	Les Plans	36 m²	Commune
2	Extension de la cour et de l'espace jeux pour l'école avec accès technique en amont et protection	Chef-Lieu	135 m²	Commune
3	Extension du cimetière	Au-dessus du Chef-Lieu	695 m²	Commune
VOIRIES				
4	Aménagement de la route de Moulin de Vagny	Vers la Grotte Pacotet	842 m²	Commune
5	Aménagement du carrefour de la Grotte	Vers la Grotte Pacotet	2750 m²	Commune
6	Aménagement du carrefour de la voie communale 204, ER augmenté de la petite parcelle 238	Celières	464 m²	Commune
7	Aire de retournement et stockage de bois	Les Mays	2 931 m²	Commune
8	Aménagement d'un carrefour ER augmenté de la parcelle 2405	Chez Filou	164 m²	Commune
9	Terrain autour de la chapelle de Nicodex	Nicodex	231 m²	Commune
10	Aménagement de la sortie du Chemin de L'île sur la RD 4	Moulin des Vagny	273 m²	Commune
VOIRIES				
11	Création d'une liaison du hameau de Vagny au carrefour d'accès au chef-lieu	Vers la Grotte	558 m²	Commune
12	PAV (Point d'Apport Volontaire)	Grand Marvel	1060 m²	Commune
13	Élargissement de la voie communale des Champs	Avignères	1 335 m²	Commune
RESERVOIRS				
14	Le Prix création réservoir eau potable (SIVU des Fontaines)	Au Pratz	370 m³	Commune
15	Grand Crêt extension réservoir eau potable (SIVU des Fontaines)	Pré Lémond	390 m³	Commune
16	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	Les Tufs	73 m³	Commune
17	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	Le Plon	73 m³	Commune
18	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	La Grange	72 m³	Commune
19	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	La Plaigne	72 m³	Commune
20	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	Chez Filou	72 m³	Commune
21	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	Verchet	75 m³	Commune
22	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	Cravarin	65 m³	Commune
RESERVOIRS				
23	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	Le Crozet	70m³	Commune
24	Création de capacité de stockage pour la défense incendie autonome (SIVU des Fontaines)	Les Montées	73m³	Commune
25	Accès à un réservoir existant	Les Cellières	30m³	Commune
AMENAGEMENTS LIES AU CONTRAT DE RIVIERE GIFFRE ET RISSE				
26	Création de la pile gauche de la future passerelle de cheminement le long du Giffre	Les Vernes	127 m²	CCMG
27	Création d'un cheminement le long du Giffre	La Grande Place	205 m²	Commune
28	Restauration et renaturation du ruisseau des Vernes	Clativan	3358 m²	S.I.V.M. Du Haut-Giffre
29	Création d'un cheminement le long du Giffre	Le Grand Clos / Sous les Rosières	4718 m²	Commune
30	Restauration de l'espace de mobilité des Essertats	Les Essertats	5,43ha	CCMG



LEGENDE

ZONES URBAINES :			Secteur soumis à orientation d'aménagement de programmation (OAP)
	Zone d'urbanisation de forte densité		Espaces boisés classés art. L.113.1 du code de l'urbanisme
	Zone d'urbanisation de moyenne densité		Ensembles bâtis ou bâtiments remarquables repérés au titre de l'article L. 151.19 du code de l'urbanisme
	Zone d'activités		Emplacements réservés pour services publics et installations d'intérêt général
ZONES À VOCATION D'URBANISATION FUTURE :			Numéro de l'emplacement réservé (voir Liste des emplacements réservés)
	Zone à urbaniser de forte densité		Cheminements
	Zone à urbaniser de moyenne densité		Siège d'exploitation agricole
ZONES NATURELLES :			Marge de reculement
	Zone agricole		Voie classée à grande circulation (Classement sonore des infrastructures de transports terrestres)
	Zone agricole de gestion du bâti existant située dans une zone à risques moyens		Zone humide repérée au titre de l'article L. 151.23 du code de l'urbanisme
	Zone agricole de protection paysagère		Exploitations agricoles pérennes
	Zone agricole de gestion du bâti existant		
	Zone naturelle et forestière		
	Zone naturelle de protection des zones humides		
	Zone naturelle de gestion du bâti existant située dans une zone à risques moyens		

Permis de déposer : Il est obligatoire pour les bâtiments repérés au titre de l'article L.151.19 du code de l'urbanisme.

Risques d'exposition au plomb : Classement de la commune en zone prioritaire dans l'évaluation du risque d'exposition au plomb.

Documents annexes à consulter : Les documents complets du P.P.R.I. (Plan de Prévention du Risque Inondation) doivent être consultés.

DEPARTEMENT DE HAUTE SAVOIE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RIVIERE-ENVERSE

PLAN N° 3b PLAN GENERAL DE LA COMMUNE

PHASE ARRÊT Mai 2019 Ech : 1/5000°

DATE	PHASE	PROCEDURE	Certifié conforme, et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2019, arrêtant l'élaboration du P.L.U. de Rivière-Enverse.
Mai 2019	Arrêt	Elaboration P.L.U.	